

ANNEXE C
PERSONNELS DE DIRECTION
FICHES DE PROFIL DE DIRECTEUR D'EREA ET D'ERPD

Rectorat de l'académie de NANTES
Adresse fonctionnelle : florence.mace@ac-nantes.fr

Intitulé de l'emploi

Directeur d'EREA <input checked="" type="checkbox"/>	ou Directeur d'ERPD <input type="checkbox"/>
Nom de l'établissement	Les Terres Rouges
Numéro::	0490925P
Catégorie financière :	2 ^{ème} catégorie
Type de logement :	T5 – 102m ²

Implantation géographique

Adresse :	9 rue Jean Giono
Code postal :	49124
Commune :	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement

- **Nombre d'élèves** : 121 hors dispositif UPE2A pour une capacité d'accueil de 128 élèves
- **Nombre d'internes** : 63
- **Environnement** : L'EREA les terres rouges est un établissement d'enseignement adapté situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou, à proximité de la ville d'Angers. Les bâtiments, dont la rénovation s'est clôturée en 2017, ainsi que la situation géographique offrent un cadre serein pour les apprentissages. L'établissement est accessible en bus via le réseau irigo.
- **Formations proposées** :
 - Section d'Enseignement Générale et Professionnelle Adaptée (SEGPA) : De la 5[°] à la 3[°]
 - Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) : 5 CAP (4 dans le champ de l'habitat – maçonnerie, menuisier fabricant, métallier, peintre applicateur de revêtement - et 1 dans le champ agricole – jardinier paysagiste.
 - Dispositif UPE2Apro
- **Spécificités internes** : Les effectifs de classe en LEA sont limités à 8 élèves par année de formation. L'internat, dont le projet éducatif constitue l'élément structurant, permet un recrutement d'élèves élargis à l'ensemble du département, voire au-delà. L'établissement accueille des élèves en très grande difficulté scolaire, dont près de 40% ont une reconnaissance MDA. Cela nécessite une très forte individualisation des projets personnels de scolarisation.

Compétences attendues

Afin de contribuer au développement de l'autonomie et des compétences des élèves scolarisés au sein de l'établissement, le proviseur a la responsabilité :

- Du pilotage pédagogique ;
- Du management et de la conduite des partenariats ;
- De l'administration générale et de la gestion ;

Ses missions se définissent de la manière suivante :

- Conduire une politique d'adaptation pédagogique mobilisant tous les enseignants sur les temps de classe et sous des formes déterminées en équipe ;
- Animer une équipe pluridisciplinaire ;
- Entretenir les relations institutionnelles et partenariales ;
- Conduire l'administration générale d'un établissement public local d'enseignement ;
- Développer les liens avec les parents d'élèves ;
- Mettre en place un plan de formation des enseignants adapté aux besoins des élèves ;
- Construire un tableau d'indicateurs pour porter un diagnostic et préciser les besoins des élèves.

Points particuliers concernant le poste (à préciser)

Pas d'obligation de détention du diplôme de directeur d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) pour exercer les fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA)